

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2016 047

Séance du jeudi 31 mars 2016

Date de la convocation: 26/03/2016

L'an deux mille seize et le trente et un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre ALLIER,

Membres en exercice : 29

Présents : 25

Votants: 25

Secrétaire de séance:

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, François BEGON, Nils BJORNSEN LANGEN, Catherine BLACLARD, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Yves SERVIERE

Absents: Regis DURAND

François FOLCHER

Objet: Adoption du CA du SIVU de l'Estournal - DE_2016_047

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de JAFFARD Alain délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 du SIVU de l'Estournal dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		15 926.47 €	6 212.05 €			9 714.42 €
Opérations de l'exercice	12 858.58 €			7 232.85 €	5 625.73 €	
TOTAUX	3 144.16 €			1 020.80 €	2 123.36 €	
Résultat de clôture						
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement	2 123.36 €	
				Pour mémoire : virement à la s		6 212.05 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
 Les jours, mois et an que ci-dessus.
 Le Maire, Alain Jaffard

